
Adresse de la société républicaine de Baugé (Maine-et-Loire) annonçant le don en effets d'habillement destiné aux défenseurs de la patrie près l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Baugé (Maine-et-Loire) annonçant le don en effets d'habillement destiné aux défenseurs de la patrie près l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 563-564;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40918_t1_0563_0000_14;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40918_t1_0563_0000_14)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

en ont fourni 150, et que le nombre des citoyens de la première réquisition de leur district peut s'élever à 2,000. Ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Pont-l'Évêque (2).

Les administrateurs du directoire du district de Pont-l'Évêque à la Convention nationale.

« Pont-l'Évêque, 11^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Appelés en ce district depuis quinze jours par vos collègues députés près l'armée des Côtes de Cherbourg, notre premier devoir a été de redoubler d'efforts et d'énergie, pour contribuer au salut de la République.

« Animés de ces principes sacrés, nous sommes parvenus à doubler notre contingent pour la levée des chevaux, de sorte que nous en fournirons 150 au lieu de 72 qui nous étaient demandés, sans le retard que nous éprouvons pour leur équipement, ils seraient maintenant rendus au lieu du rassemblement.

« Occupés sans cesse de tous les moyens propres à déjouer les complots liberticides des conspirateurs contre la liberté, nous avons la douce satisfaction de vous annoncer que nous possédons déjà dans nos murs près de 400 volontaires de la première réquisition qui brûlent du désir de voler à la défense de la patrie. Nous nous flattons qu'indépendamment de ceux qui seront renvoyés dans leurs foyers, par des causes légitimes, nous pourrons fournir 2,000 hommes à la République.

« Législateurs, grâce à vos illustres travaux, cette longue usurpation de nos droits va donc cesser. Courage, courage, vertueux représentants, restez à votre poste, l'honneur et l'humanité vous en conjurent. Achevez cette tâche pénible, que votre mâle génie vous a fait entreprendre pour le bonheur du peuple; la voix reconnaissante de la patrie vous bénira d'âge en âge, en transmettant vos vertus à la vénération des siècles.

« Gloire à la nation ! Honneur à la Montagne ! Guerre aux tyrans ! La liberté, l'égalité ou la mort.

« BUNEL; RÉGNÉE, procureur syndic; DUPUY, président; MAUCHRETIEN; C. QUESTEL. »

Les citoyens Phelizon et Bailly, administrateurs du district de Châlons-sur-Marne, ont fait don à la République, chacun, d'un habit et d'un sabre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des citoyens Phelizon et Bailly (1).

« Châlons, ce 28 brumaire de l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« Nous vous adressons une ampliation de l'extrait du procès-verbal des séances du conseil général du district de Châlons, du 7 de ce mois. Nous vous prions d'en donner connaissance à la Convention.

« Nous sommes très fraternellement, vos concitoyens.

« BAILLY; PHELIZON. »

Extrait du procès-verbal des séances du conseil général du district de Châlons (2).

Du 7 brumaire, de l'an II de la République une et indivisible.

Les citoyens Phelizon et Bailly, administrateurs du district, ont fait don à la République de chacun un habit et un sabre, qui ont été remis à l'instant au magasin des Récolets.

Le conseil a arrêté, après avoir donné des témoignages de reconnaissance aux citoyens Phelizon et Bailly, que leurs dons seraient inscrits au procès-verbal.

Pour ampliation :

COUTIN, président; REDAUT, secrétaire.

« Je soussigné, garde-magasin des effets militaires de Châlons, certifie que les citoyens Frison (*sic*) et Bailly, membres du conseil général de l'Administration du district de Châlons, ont déposé audit magasin chacun un habit et un sabre et les baudriers, dont ils font don à la République.

« Châlons, le 7^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française.

« TAMOURS. »

Les membres de la Société républicaine de Baugé écrivent qu'informés que l'armée de l'Ouest avait besoin de plusieurs effets, aussitôt ils déposèrent 93 paires de souliers, 88 chemises, 9 habits, 5 vestes, 13 culottes, 35 paires de bas, 5 paires de guêtres, 3 pantalons, une paire de bottes et une paire de brodequins, qui furent portés à Angers pendant la nuit.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des membres de la Société républicaine de Baugé (4).

La Société républicaine de Baugé, au Président de la Convention nationale.

Baugé, chef-lieu de district, département de Maine-et-Loire, quintidi de la 2^e décade de brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

Citoyen Président,

« La Société républicaine de Baugé a constamment propagé les principes de la liberté et de

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 3.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 4.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 4.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

l'égalité. Depuis l'heureuse révolution qui régénère le peuple français, elle a sans-cessé prouvé l'étendue de son patriotisme par les effets les plus réels: elle vient d'en donner une nouvelle preuve. Le département lui annonça samedi au soir que l'armée de l'Ouest, après avoir éprouvé un échec à Laval, s'était retirée à Angers dans le plus grand dénuement d'habillement et d'équipement. Au même instant les membres de la Société se réunissent: 93 paires de souliers, 88 chemises, 9 habits, 5 vestes, 13 culottes, 35 paires de bas, 5 paires de guêtres, 3 pantalons, une paire de bottes et une paire de brodequins sont déposés sur l'autel de la patrie, et portés à Angers pendant la nuit.

« Elle saisit cette circonstance pour adresser à la Convention l'adresse ci-jointe (1), elle vous prie de la mettre sous ses yeux et de l'assurer que son dévouement pour la patrie est à toute épreuve: liberté, égalité ou la mort est sa devise.

« *Le président de la Société républicaine de Baugé.*

« FERRIÈRE. »

La Société populaire séant au Puy témoigne sa reconnaissance à la Convention de la fermeté qu'elle a montrée en livrant au glaive vengeur les représentants infidèles qui conspiraient la ruine du gouvernement populaire (2).

Suit la lettre de la Société populaire du Puy (3).

La Société populaire des Amis de la liberté et de l'égalité séante au Puy, au Président de la Convention nationale.

« Le Puy, ce 16^e jour du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« L'inflexible Romain immola ses enfants au salut de la République.

« La Convention, aussi ferme que lui, livre au glaive vengeur des lois ces représentants infidèles qui ont eu l'audace de conspirer la ruine du gouvernement populaire: les Brissot, les Vergniaud, les Carra et complices ont déjà subi la peine due à leurs forfaits; l'exemple d'une aussi prompt justice a excité notre admiration et fait éclater notre joie. Nous nous empressons de vous transmettre notre tribut de reconnaissance. Puisse cet exemple frappant faire rentrer dans le néant tous les conspirateurs; puisse le reste impur du marais, demeuré captif sous les rochers de la Montagne, être bientôt terrassé par elle.

« Tels sont nos vœux, ils sont ceux de francs sans-culottes; que les annales de la Révolution conservent à jamais la mémoire de ce jour glorieux où la représentation nationale a, par sa fermeté, sauvé le vaisseau de la République.

« *LE VAIHER, président; BRESSON, secrétaire; RICHOUX; PITHIC, secrétaire.* »

Le district de Pontrioux écrit que huit jours après avoir fourni leur contingent dans un bataillon destiné à s'opposer aux rebelles de la Vendée, les citoyens de ce district ont, en 24 heures, levé et fait rendre à Saint-Brieuc 900 hommes, sur l'avis que le département leur donna que Laval était au pouvoir des ennemis et que le danger augmentait; ceux qui n'avaient que des fusils de chasse marchaient comme les autres avec le plus grand courage, et précédés de vivres.

Le 18 brumaire, le département écrivit que les rebelles menaçaient Dinan; aussitôt tout le monde s'est levé en masse, et il est parti plus de 4,000 hommes approvisionnés pour quinze jours. Ce district a fourni à peu près 8,000 hommes pour la défense de la République, tant sur terre que sur mer; aussi n'y reste-t-il plus que des vieillards et des enfants. Les femmes s'offrent pour monter la garde.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs et procureur syndic du district de Pontrioux (2).

Les administrateurs et procureur syndic du district de Pontrioux, à la Convention nationale.

« Pontrioux, département des Côtes-du-Nord, le 16^e jour du 2^e mois de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Le district de Pontrioux a toujours été un des premiers à fournir son contingent dans les différentes forces parties pour aller, tant aux frontières qu'à la Vendée, combattre les ennemis de notre liberté. Nous devons à nos concitoyens de vous instruire que huit jours après avoir fourni notre contingent dans un bataillon destiné à s'opposer à l'entrée des rebelles de la Vendée sur notre territoire, nous avons, en 24 heures, levé et fait rendre à Saint-Brieuc, neuf cents hommes, sur l'avis que le département nous donna, il y a huit jours, que Laval était au pouvoir des ennemis, et que le danger augmentait. Nous n'avons pu armer tous ces hommes de fusils de calibre, parce que nous n'en avons que peu, mais ceux qui n'avaient que des fusils de chasse, comme les autres, marchaient animés du plus grand désir de mesurer leurs forces avec celles de nos ennemis.

« Craignant la disette de vivres, nous fîmes partir en avant 250 quintaux tant blé que farine de froment, et, comme en cet endroit de 1,300 âmes nous n'avions point de farines à notre disposition, l'habitant s'empressa d'en fournir, et le pauvre qui n'avait qu'un demi-boisseau venait l'offrir pour la nourriture de ceux qui partaient.

« En un mot, citoyens représentants, nous devons à nos concitoyens de vous assurer qu'il n'est point de district plus disposé à faire des sacrifices et à verser son sang pour le maintien de la République, une et indivisible.

« Poussez à bout votre sublime ouvrage,

(1) Cette pièce n'était pas jointe à la lettre.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 4.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 827.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 4.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.